

Extrait du registre des arrêtés du Maire

N° 2013-154

Objet : Arrêté réglementant la fermeture partielle du gymnase Jean Moulin de la Commune de Pontault-Combault, en raison d'un problème technique,

Le Maire de la commune,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Considérant l'état d'impraticabilité de la salle du rez de chaussée du gymnase Jean Moulin,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des utilisateurs du gymnase Jean Moulin.

ARRETE

Article 1 : En raison d'un problème technique, l'accès de la salle de sport collectif de 40 m de longueur et de 20 m de largeur situé au rez de chaussée du gymnase Jean Moulin sera fermé du 13 avril 2013 jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : Seuls les salles du 1^{er} et 2^{ème} étage, ainsi que les quatre vestiaires et le logement du gardien seront accessibles.

Article 3 : Le présent arrêté transmis au représentant de l'Etat dans l'arrondissement, publié ou notifié le 13/04/2013, est immédiatement exécutoire à la date de réception en Sous-préfecture.

Ampliation sera adressée à :

- M. le Sous-préfet de Seine-et-Marne,
- Mme le Maire de Pontault-Combault,
- M. le Commissaire de Police de Pontault-Combault,
- M. le Commandant de la brigade de Sapeur-Pompiers de Pontault-Combault,
- M. le Directeur Général des Services de Pontault-Combault,
- M. le Directeur de Service Techniques de Pontault-Combault,
- M. le chef de la Police Municipale de Pontault-Combault,
- Service des Sports de Pontault-Combault.

Ils sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie le 13 avril 2013
Maire de Pontault-Combault
Présidente de la Brie Francilienne
1^{ère} Vice-présidente du conseil général
Monique Delessard

